

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2023

IMPORTANT
Académie d'exercice à la rentrée 2023

Discipline : Option postulée :

NOM(S) figurant sur
le bulletin de salaire
(en CAPITALES)

Sexe
H ou F

Date de naissance

Prénoms : Nom de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal [][][][][] Commune :

N° de téléphone personnel [][][][][][][][][][] Courriel :

N° de téléphone portable [][][][][][][][][][] N° de carte syndicale (pour les syndiqués) :

Vous avez déposé un dossier « handicap » (Nous faire parvenir le double de votre RQTH)

Faites-vous des demandes de mutation sur postes spécifiques académiques? Oui Non

Précisez (n° vœu et caractéristique du poste) :

Situation administrative actuelle : (remplissez et cochez les cadres avec précision)
 – Titulaire – Stagiaire : si ex-titulaire si ex-non-titulaire (contractuel, AED...)
 exerçant : en formation continue dans l'enseignement supérieur

Catégorie (entourez la vôtre)	<input type="checkbox"/> Agrégé(e)	<input type="checkbox"/> Certifié(e)	<input type="checkbox"/> P. EPS	<input type="checkbox"/> PLP	<input type="checkbox"/> A.E.	<input type="checkbox"/> C.E.	<input type="checkbox"/> CPE	<input type="checkbox"/> Psy-ÉN EDA	<input type="checkbox"/> Psy-ÉN EDO
	Cochez le n° (1 à 6) correspondant à votre situation :								

1 Vous êtes **titulaire** { affecté à titre définitif affecté à titre provisoire
 en établissement en zone de remplacement
 Date de nomination sur ce poste :

2 Vous êtes **stagiaire 2022-2023 ex-fonctionnaire E.N.** (enseignement, éducation, orientation)
 Ancienne affectation :
 Date d'affectation dans l'ancien poste :

3 Vous êtes **stagiaire 2022-2023 ex-fonctionnaire hors E.N.** (enseignement, éducation, orientation)
 Ancienne affectation : Dépt :

4 Vous avez obtenu votre **réintégration lors du mouvement interacadémique**. Dépt du poste avant départ :

5 Vous demandez votre **réintégration lors de la phase intra-académique**. Vous êtes :
 en disponibilité (compléter le **1.**) Date de début :
 ATER { Date du détachement :
 Dépt du poste avant départ :

6 Vous êtes en **congé parental** (compléter le **1.**)
 Date de début :

Établissement (ou ZR) d'affectation actuelle (nom + commune) :

T Établissement d'exercice :
Z Établissement rattachement :

Vous avez été ou êtes **victime d'une mesure de carte scolaire**

Année : Ancien poste :

Date d'affectation dans ce poste :

Demande liée à la situation familiale : Rapprochement de conjoint Simultanée entre conjoints : Nom et discipline de la personne concernée :
 Autorité parentale conjointe
 Parent isolé (si bonification académique) Simultanée de non-conjoints : Nom et discipline de la personne concernée :

Vous êtes : marié pacsé concubin avec enfant(s)
 Profession et/ou discipline du conjoint : Date du mariage / PACS :
 Département de travail du conjoint : Depuis le : Lieu de résidence personnelle :
RC : au 01/09/2023 Nombre d'année(s) de séparation : Nombre d'enfant(s) de moins de 18 ans :
 Disponibilité pour suivre conjoint ou congé parental : OUI NON

IMPORTANT : AUTORISATION CNIL ET MANDATEMENT

En signant, j'accepte de fournir au syndicat de la FSU dont je relève, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande à ce syndicat de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers traités informatiquement dans le cadre de la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html pour le SNES-FSU, www.snepfusu.net/central/edito/CharteRGPD.php pour le SNEP-FSU et <https://sneup.fr/charte-rgpd/> pour le SNUEP-FSU.
 Je mandate le représentant désigné par ce Syndicat national de la FSU pour suivre ma situation individuelle dans les opérations de gestion (mutation, affectation, carrière...) qui me concernent. Cette autorisation et ce mandat sont révoquables par moi-même en m'adressant au **SNES-FSU**, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / au **SNEP-FSU**, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris / au **SNUEP-FSU**, 38 rue Eugène Oudinet, 75013 Paris / au **SNUIPP-FSU**, 12 rue Cabanis, 75014 Paris, ou à ma section académique.

Date : Signature :

TRÈS IMPORTANT

Envoyez au plus vite cette fiche au syndicat de la FSU dont vous relevez (SNES, SNEP, SNUEP) de l'académie dans laquelle vous participez à la phase intra.

N'oubliez pas, après la fermeture du serveur, d'envoyer aussi une copie de l'intégralité de la « confirmation de demande de mutation » ainsi que toutes les pièces justificatives pour que nous puissions vous conseiller et vous accompagner dans votre demande.

Barème intra-académique		Ne rien inscrire
Partie commune du barème	<input type="checkbox"/> Échelon acquis au 31/08/2022 Classe normale : échelon ou par reclassement au 1/09/2022 Hors-classe : échelon Classe except. : échelon	
	<input type="checkbox"/> Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2023 :	
	<input type="checkbox"/> Nombre d'années en tant que TZR au 31/08/2023 :	
Partie liée à la situation individuelle ou administrative	<input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement classé REP, REP+ ou relevant de la politique de la ville : 5 ans et plus	
	<input type="checkbox"/> Stagiaire (ex-contractuel enseignant 1 ^{er} ou 2 nd degré, CPE, Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED et ex-AESH, ex-contractuel en CFA) ayant bénéficié de la bonification 150/165/180 à l'inter :	
	<input type="checkbox"/> Stagiaire 2022-2023 ou 2021-2022 ou 2020-2021 (n'ayant pas bénéficié de la bonification d'ex-contractuel) <ul style="list-style-type: none"> • ayant choisi de bénéficier de la bonification : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> 	
	<input type="checkbox"/> Stabilisation des TZR	
	<input type="checkbox"/> Agrégé sur vœux « Lycée »	
	<input type="checkbox"/> Autres cas, précisez :	
Bonifications liées à la situation familiale (RC, APC, PI, mutations simultanées)	<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints	
	<input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe	} • Nombre d'enfant(s) à charge : • Nombre d'année(s) de séparation au 1/09/2023 :
	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée de conjoints	
	<input type="checkbox"/> Parent isolé (si bonification académique)	
	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée de non-conjoints	
Priorités	Dossier handicap <input type="radio"/> Reconnaissance travailleur handicapé : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>	
	1 ^{re} demande après reconversion <input type="radio"/> Ex-fonctionnaire <input type="radio"/> Réintégration <input type="radio"/>	
	Dans ces trois derniers cas, indiquez le poste occupé précédemment :	

Récapitulatif des vœux intra académiques 2023

Inscrire vos vœux en toutes lettres							
N° vœu	Type IND/PART	Type de vœu	Catégorie d'établi.	Educ. Prior. O/N	Code		Barème
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

Type : IND = indifférencié PART = spécifique

Type de vœu : ETB, COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

Catégorie d'établissement : 1 = LYC 2 = LP-SEP-SGT 3 = SES 4 = CLG-SET * = tout type

VIII. Synthèse des éléments de barème intra-académique

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION FAMILIALE		
Objet	Points attribués	Observations
Rapprochement de conjoint	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département du conjoint
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Autorité parentale conjointe	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de l'ex-conjoint – non cumulable avec la situation de parent isolé
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Mutation simultanée	20 pts sur le vœu « Commune » 30 points sur les autres vœux larges	
	30 pts par enfant	Enfant de - de 18 ans

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PERSONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre de la reconnaissance BOE	100 points sur tous les vœux	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 1000 points au titre du handicap (le cas échéant)
Au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant	1 000 points sur vœux larges non typés	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 100 points de reconnaissance BOE (le cas échéant)

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PROFESSIONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Ancienneté de service (l'échelon)		
Classe normale	- 14 points du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon - + 7 points par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon	7 points par échelon acquis au 31 août N-1 par promotion et au 1 ^{er} septembre N-1 par classement initial ou reclassement
Hors classe	- 56 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS), CPE et PSY EN - 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés	- Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 2 ans d'ancienneté dans cet échelon Les agrégés hors classe au 4 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.



Classe exceptionnelle	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle	Les agrégés de classe exceptionnelle au 3 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent deux ans d'ancienneté dans cet échelon
Ancienneté de poste		
	20 points par an 50 points tous les 4 ans	l'année N-1 est comptée
Education prioritaire		
De sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire (REP/REP+)	+100 points sur vœu précis +150 points sur vœu large	Après 5 ans d'ancienneté de poste
Stagiaires		
Fonctionnaires-stagiaires ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA	+ 100 points (échelons 1 à 3) + 115 points (échelon 4) + 130 points (à partir du 5 ^{ème} échelon)	Sur les vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD, et ZRA. Ces vœux doivent être non typés.
Autres fonctionnaires stagiaires	+ 10 points sur tous les vœux	A utiliser dans les 3 ans
Mesure de carte scolaire		
Mesure de carte scolaire	+ 3000 points sur l'établissement d'origine + 2000 points sur la commune	Les ex-MCS doivent produire le courrier académique comme justificatif de MCS
	+1500 points sur le groupement de communes (uniquement pour les ex-MCS), le département d'origine, l'Académie	

BONIFICATIONS LIEES A LA POLITIQUE ACADEMIQUE		
Objet	Points attribués	Observations
Valorisation du parcours professionnel des enseignants de l'éducation nationale du 1^{er} et 2nd degré public		
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique	+ 500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de corps via détachement	+ 500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de discipline ou de corps suite à concours ou liste d'aptitude	+ 250 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Exercice en établissement particulier (EREA – SEGPA – UPR de Lille – EPM de Quiévrechain)	+ 100 points sur vœu précis + 150 points sur vœu large	Après 5 ans d'ancienneté
Retour de détachement	500 points sur le vœu groupement de communes	
CAPPEI	600 points sur vœux précis	Uniquement SEGPA et EREA
Agrégés non titulaires d'un poste en lycée	+150 points sur les vœux précis et larges typés lycée et SGT	
Stabilisation des TZR sur poste fixe	+ 25 points par année de TZR sur tous les vœux (sauf ZR)	Cette bonification est accessible aux TZR entrant dans l'Académie de Lille
Autres situations		
Retour congé parental	150 points sur vœux larges et vœux précis	Congé parental de + de 6 mois
Retour de CLD, PACD et PALD	1000 points sur les vœux « Commune » non typés et sur les vœux « Groupement de communes » typés ou non typés	

BONIFICATION LIEE AU CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre du vœu préférentiel	10 points/an dès la 2 ^e année, dans la limite de 50 points	Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale(mais cumulable avec le critère subsidiaire de parent isolé)



AUTRES CRITERES		
Objet	Points attribués	Observations
Situation de parent isolé	6,9 points sur tous les vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de résidence de l'enfant
Situation de proche aidant	6,9 points sur les vœux larges non typés	Sous réserve de production de justificatifs